

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 13 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-15 : CONCLUSION D'UN MARCHÉ NÉGOCIÉ AVEC L'OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU POUR LA MAINTENANCE ET LA DIFFUSION DU RÉFÉRENTIEL DE DONNÉES DE L'EAU DU SANDRE

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-9-1° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article R.131-28-7-6° ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général de l'Agence ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'administration approuve la conclusion par l'Agence d'un marché négocié sans mise en concurrence ni publicité avec l'Office International de l'Eau pour la maintenance et la diffusion du référentiel de données de l'eau du Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'eau (SANDRE), le montant de ce marché étant de 1,5 M€ TTC/an, pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Le Conseil d'administration subordonne cette approbation au fait que ce marché assure, pour l'Agence française pour la biodiversité, la réutilisation libre de ces référentiels, en propriété pour les nouveaux développements et résultats et en droits d'usage pour l'existant.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

Handwritten signature of Christophe AUBEL in black ink.

Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,

Handwritten signature of Philippe MARTIN in black ink.

Philippe MARTIN